

Demande d'Autorisation Environnementale

Parc éolien de RIENCOURT

Installation de dix éoliennes et de deux postes de livraisons

Région Hauts de France
Département de la Somme (80)

80-VSB-EOLIENNESDERIENCOURT

Août 2018

Développement, ingénierie financière, construction & exploitation de parcs éoliens, centrales photovoltaïques et hydroélectriques

Siège et Agence Sud
Agence Nord
Agence Est
Agence Ouest

contact@vsb-en.eu
<http://www.vsb-energies.fr>

27, quai de la Fontaine, 30900 Nîmes | 04 66 21 78 43
9 rue Soufflot, 75005 Paris | 09 67 76 72 37
4, rue de Tambour, 51100 Reims | 03 26 24 95 72
Parc Oberthur, 74 C rue de Paris, 35000 Rennes | 02 99 23 99 57

SOMMAIRE

Lettre de demande d’Autorisation Environnementale au Préfet de Département Délégation de signature

1. CERFA 15293-01

2. Sommaire inversé et compléments

2.1. Sommaire inversé

2.2. Compléments au dépôt initial

2.2.1. Demande de compléments

2.2.2. Réponse à la demande de compléments

3. Description de la demande

3.1. Présentation du pétitionnaire – Art R. 181-13

3.2. Localisation du projet : plan 1/25 000 – Art R. 181-13

3.3. Présentation globale du projet – Art R. 181-13 / Art 181-15-2

3.4. Capacités techniques et financières – Art R. 181-15-2

3.4.1. Déclaration d’intention de constitution de garanties financières

3.4.2. Description des capacités et Business Plan

3.4.3. Durée de vie et démantèlement

4. Etude d’impacts

4.1. Résumé Non Technique de l’Étude d’impacts

4.2. Étude d’Impacts

4.3. Annexes

4.3.1. Étude Acoustique – Bureau d’études VENATHEC

4.3.2. Étude Paysagère – Bureau d’études AIRELE

4.3.2.a Carnet de Photomontages – Bureau d’études GEOPHOM

4.3.2.b Note de carnet de Photomontages – Bureau d’études GEOPHOM

4.3.3. Étude Naturaliste – Bureau d’études AIRELE

5. Etude de Dangers

5.1. Résumé Non Technique de l’Etude de Dangers – Art R. 181-13

5.2. Etude de Dangers – Art R. 181-15-2

6. Documents spécifiques demandés au titre du code de l’urbanisme

6.1. Justification d’une autorisation de construire au titre du code de l’urbanisme

6.2. Cartes et Plans

6.2.1. Plans de masse

6.2.2. Plans des façades

6.2.3. Plans en coupe

6.2.4. Insertion du projet dans son environnement

6.2.5. Photographie de l’environnement proche

6.2.6. Photographie du paysage lointain

7. Documents spécifiques demandés au titre du code de l’environnement

7.1. Plan des abords au 1/2 500ème

7.2. Plans d’ensemble au 1/1 1000ème (par dérogation)

8. Accords/avis consultatifs

8.1. Avis des opérateurs radars

8.1.1. Avis du Ministère de la Défense

8.1.2. Avis de la Direction Générale de l’Aviation Civile

8.1.3. Avis de Météo France

8.2. Avis mairie et propriétaires pour la remise en état

8.2.1. Avis de démantèlement Maire de Riencourt

8.2.2. Attestation des propriétaires terriens – Art R. 181-15-2

8.2.3. Conventions d’occupation du domaine public

8.2.4. Avis sur la remise en état

Lettre de demande d'Autorisation Environnementale au Préfet de département

80-VSB-EOLIENNESDERIENCOURT

Avril 2017



EOLIENNES DE RIENCOURT
Chez VSB énergies nouvelles
27 quai de la Fontaine
30900 Nîmes

Préfecture de la Somme
51 rue de la République
80000 Amiens

Nîmes, le 12/04/2017

A l'attention de Monsieur Philippe de Mester, Préfet de la Somme

Objet : Demande d'Autorisation Environnementale pour l'exploitation du parc éolien sur la commune de Riencourt (80)

Monsieur le préfet,

Je soussigné, François TRABUCCO, Directeur général de la société VSB énergies nouvelles, associée unique de la société EOLIENNES DE RIENCOURT située 27 quai de la Fontaine à Nîmes (30900), sollicite une Autorisation Environnementale pour exploiter le parc éolien localisé sur la commune de Riencourt (80).

Conformément à l'ordonnance 2017-80 du 26 janvier 2017 ainsi qu'à ses décrets 2017-81 et 2017-82 relatif à l'expérimentation d'une autorisation environnementale en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et à la loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015, ce dossier d'autorisation unique comprend les sous-fichiers suivants :

1. CERFA
2. Sommaire inversé
3. Description de la demande
4. Etude d'impacts
5. Etude de dangers
6. Documents spécifiques au titre du code de l'urbanisme
7. Documents spécifiques demandés au titre du code de l'environnement
8. Accords/avis consultatifs

Par la présente, compte tenu de l'étendue du projet, je sollicite également une dérogation concernant l'échelle des plans prévus au 1/200^{ème} par l'article R512-6 du Code de l'Environnement, et réduits au 1/1000^{ème} dans le présent dossier.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma considération distinguée.

François TRABUCCO
Directeur général de VSB énergies nouvelles

Délégation de signature

80-VSB-EOLIENNESDERIENCOURT

Avril 2017

DELEGATION DE SIGNATURE

M. Emmanuel MACQUERON, en sa qualité de Président de la SAS, souhaite déléguer une partie de son pouvoir de signature, afin d'assurer une bonne gestion de la société EOLIENNES DE RIENCOURT ainsi qu'une plus grande réactivité vis-à-vis de ses partenaires.

Ainsi, par la présente, M. Emmanuel MACQUERON, donne, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, délégation de signature à M. François TRABUCCO pour une durée courant jusqu'à ce que ce M. TRABUCCO cesse d'exercer ses fonctions dans la société, ce que ce dernier accepte expressément.

La présente délégation ne peut faire l'objet d'une subdélégation par le délégataire, celle-ci est conclue intuitu personae. C'est en sa qualité de Directeur général de VSB ENERGIES NOUVELLES, associée unique de la société EOLIENNES DE RIENCOURT, que la présente délégation de signature est accordée à M. François TRABUCCO.

La présente délégation de signature porte exclusivement sur les actes suivants :

- La signature des courriers et actes administratifs de gestion courante ;
- La signature de contrats de toute nature portant sur le développement, le foncier, la construction, et l'exploitation de parcs éoliens, photovoltaïques et hydrauliques ; et également des accords de confidentialité ;
- La signature des documents relatifs aux réponses aux appels d'offres et toutes consultations menées en application du Code des Marchés Publics, des pièces du dossier de candidature ainsi que du contrat correspondant. Et, de manière générale, passer tous actes, signer tous documents, et faire toutes déclarations, accomplir toutes formalités et demandes, élire domicile, faire tout ce qui est nécessaire ou qui, dans l'esprit du délégataire, doit être fait en rapport avec les pouvoirs ci-dessus énumérés ;
- La signature des documents administratifs et comptables (bons de commandes, devis) relatifs à l'engagement des dépenses de la société EOLIENNES DE RIENCOURT pour un montant unitaire n'excédant pas 200.000 (deux cent mille) euros.

Fait à Nîmes,

Le 12/12/2016

En deux exemplaires

Mr Emmanuel MACQUERON
Président d'EOLIENNES DE RIENCOURT



Mr François TRABUCCO

